

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

G/LIC/N/2/PNG/1

17 février 1998

(98-0553)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCEDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre de l'article 5

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINEE

La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 6 février 1998.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a supprimé toutes les procédures de licences d'importation, conformément à ses engagements et obligations en tant que Membre de l'APEC et de l'OMC. Les seules restrictions à l'importation actuellement en vigueur visent les importations liées à la santé et à la sécurité, ce qui signifie que les produits en question sont réglementés pour des raisons de sécurité nationale et de santé publique. Mis à part ces restrictions, il n'existe pas d'autre mesure concernant les licences d'importation en vigueur actuellement.
